

DEMI-JOURNEE D'ETUDES

"LA PRATIQUE DU DOSSIER INTÉGRÉ EN PROTECTION INCENDIE"



12/06/2019 ANPI - LOUVAIN-LA-NEUVE

INTRODUCTION

Vous devez implanter, concevoir, sélectionner, modifier, entretenir des systèmes de protection incendie. ANPI propose une méthodologie de synthèse et de gestion pour tout projet de protection incendie: le dossier intégré. Ce dernier reprend toutes les informations indispensables concernant les équipements et moyens de protection incendie dès le stade initial d'un projet de construction, de rénovation ou de modification d'un bâtiment jusqu'à son utilisation effective, voire sa destruction. Afin de garantir l'exhaustivité et la réussite de ce processus, ANPI intervient dès lors dans toutes les phases d'un projet abouti. Par le biais de cette demi-journée d'études, ANPI tient à sensibiliser toutes les parties concernées depuis les bureaux d'études et les architectes jusqu'aux différents corps de métier appelés à intervenir, et ce en passant par les organismes d'inspection qui trouveront en un seul dossier toutes les informations nécessaires. Fini les recherches dans des documents disparates, tous les aspects de gestion, de conception, d'installation, de gestion courante et opérationnelles des différents équipements et moyens de protection incendie du bâtiment se retrouveront désormais dans un seul dossier.

Rédiger son dossier de protection incendie... intégrer les aspects réglementaires, l'analyse de risques, le cahier des charges, l'étude de plans, la réception et l'inspection initiale, la maintenance et les inspections périodiques, autant d'éléments qui font partie du dossier « intégré » de protection incendie.

Avant tout un outil de gestion économique, le dossier intégré permet d'éviter les surcoûts en fin de chantier, les dépenses anachroniques, ainsi qu'une mise en place dispersée de mesures matérielles et organisationnelles inadéquates et in fine inefficaces, en appliquant une même méthode de réflexion à tous les éléments du projet, depuis la construction jusqu'à l'utilisation du bâtiment.

Le dossier intégré permet également de répondre parfaitement aux exigences de la Loi et est un outil essentiel de coordination avec les Services d'incendie locaux.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ?

Cette demi-journée d'études s'adresse au maître d'ouvrage, son architecte ou au bureau d'études qui l'assiste dans l'élaboration du projet mais aussi aux maîtres d'œuvre, assureurs, administrations, organismes d'inspection, coordinateurs de sécurité de chantier, installateurs d'équipements et de service de protection incendie, conseillers en prévention, préventionnistes des zones de secours, services d'incendie, administrations en charge de la prévention des incendies et les équipes d'entretien des bâtiments.

PRIX: €150 HTVA

Compris:

- la session d'information
- le FSA Magazine comprenant le DTD 166 d'une valeur de 56,22€ HTVA
- les exposés
- le lunch sandwiches



PROGRAMME

- 09h15 Accueil
- 09h45 Introduction
- 10h00 État des lieux
- 10h20 DTD166 – La pratique du dossier intégré en protection incendie
- 10h50 Pause
- 11h00 Base commune
- 11h15 Spécificités selon le type d'installation
- 12h00 Questions & Réponses
- 12H30 Lunch

LIEU

ANPI
Parc scientifique Fleming
Rue Granbonpré 1
B-1348 Louvain-la-Neuve

PLAN D'ACCÈS

En venant de Bruxelles: Suivez la E411 direction Namur. Prenez la sortie 9 Louvain-la-Neuve Sud, tournez à droite et encore à droite 200 mètres plus loin dans la rue Granbonpré. ANPI est situé au bout de la rue, sur votre droite.

En venant de Namur Suivez la E411 direction Bruxelles. Prenez la sortie 9 Louvain-la-Neuve Sud, tournez à gauche puis à droite 300 mètres plus loin dans la rue Granbonpré. ANPI est situé au bout de la rue, sur votre droite.

Enregistrez votre inscription:

- soit par email: imc@anpi.be
- soit en ligne via notre site:
<https://www.anpi.be/fr/evenements>

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE - -

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit à la demi-journée d'études du 12 juin 2019 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription. Une facture vous sera envoyée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par e-mail.

Bénéficie d'une réduction automatique et non-cumulable de:

15% en tant qu'abonné « Expert » ou « + »

Bénéficie d'une réduction (Introduisez le code mentionné dans le mail de confirmation ou demandez-le via imc@anpi.be) car vous êtes:

- affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- membre d'une zone de secours ou police (50%)
- étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par mail (imc@anpi.be) au plus tard le 08 juin 2019.

Dans le cadre de la RGPD, vous pouvez à tout moment consulter notre politique de gestion des données sur <https://www.anpi.be/fr/respect-de-la-legislation-gdpr>. Vos données personnelles peuvent être consultées en contactant imc@anpi.be.

Oui, j'autorise ANPI à me tenir informé de ses activités.



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avale ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.